

-----

LOI n° 64-6

Ratifiant le Décret n°63-241/PR/MFT/DB. du 18 Mai 1963 relatif à l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 3.710.000 du Budget National Exercice 1963 - Chapitre 504-02 .

-----

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est ratifié le Décret n°63-241/PR/MFT/DB. du 18 Mai 1963 autorisant le virement du chapitre 501-01 Article 4 au Chapitre 502-02 Article 4 d'un crédit de francs TROIS MILLIONS SEPT CENT DIX MILLE (3.710.000) -

Article 2.- La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République du Dahomey et exécutée comme Loi d'Etat

Fait à PORTO-NOVO, le 15 JUILLET 1964

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



S.M. APITHY

Pour LE PRESIDENT DU CONSEIL Absent,  
Le Garde des Sceaux, Ministre de la  
Justice et de la Législation chargé  
de l'intérim;



A. ADANDE

Pour le Ministre des Finances, des  
Affaires Economiques et du Plan absent,  
Le Ministre des Travaux Publics,  
Transports, Postes et Télécommunications  
chargé de l'intérim;



M. LASSISSI;

Ampliations:

PR	5
PC	15
AND	9
Ministres	9
MFAEP	10
CS	4
SGG	4
JORD	1